



Consultation publique préalable à la réalisation d'un projet de montée en débit via l'offre PRM

1. Description sommaire du projet de montée en débit

Le 26 juin 2002, l'Assemblée départementale du Conseil Général de l'Eure a adopté un programme d'actions en faveur du développement des technologies de l'information et de la communication dans l'Eure, dont l'action structurante a été le développement du haut-débit devant permettre à terme une couverture totale du département. Le premier volet du projet a été la réalisation d'une infrastructure passive en fibre optique et 24 stations de Base WiMax,

Le réseau a été mis en service à l'été 2006 et commercialisé par un délégataire de service public auprès des fournisseurs d'accès Internet et opérateurs de services haut-débit. Il a ensuite été étendu par la création de nouvelles stations de base en 2008 puis s'est renforcé vers le très haut débit à destination des entreprises situées sur les ZA des Granges à Bernay, du Long Buisson à Evreux et de Thuit Anger.

Par la suite, en application de son SDAN, le Département de l'Eure s'est uni aux structures de coopération intercommunale aux fins de déployer une infrastructure FTTX sur l'ensemble de son territoire. Le Syndicat Mixte Ouvert Eure Numérique a alors été constitué à cet effet et depuis le 27 avril 2014, il est devenu seul compétent pour l'exercice des compétences prévues à l'article L. 1425-1 du CGCT.

Des travaux de déploiement du réseau FttX ont d'ores et déjà été réalisés et d'autres sont en cours. Ainsi, Eure Numérique porte la maîtrise d'ouvrage de différents projets :

- Sécurisation du réseau de collecte existant par la réalisation d'une boucle optique (113 km de réseau qui) ;
-
- Réalisation d'une desserte optique sur le territoire de 7 communautés de communes;
- Réalisation de 30 opérations de montée en débit à la sous boucle locale cuivre.

Dans la continuité de son action volontariste, le SMO Eure Numérique souhaite compléter son action d'amélioration de l'aménagement numérique du territoire de l'Eure. Pour ce faire, le SMO Eure Numérique a réalisé une étude d'ensemble qui lui a permis d'isoler des parties du territoire en souffrance du haut débit par l'ADSL et sur lesquels le déploiement du très haut débit dans des délais compatibles avec les besoins des administrés n'est pas compatible.

Pour une partie de ces territoires, le SMO Eure Numérique souhaite compléter ses opérations de montée en débit du réseau cuivre afin d'y améliorer les offres de débit par l'ADSL. La faisabilité de la réalisation de la montée en débit de sous-répartiteurs a ainsi été analysée.

Syndicat mixte ouvert Eure Numérique

3 bis, rue de Verdun - 27000 EVREUX

Tél : 02 32 31 93 09

Fax : 02 32 60 45 18

Courriel : contact@eurenumerique.fr

Afin de s'assurer que cette démarche ne se fasse pas sur une zone où l'initiative privée pourrait permettre la couverture des logements par une solution de très haut débit, le SMO Eure numérique souhaite que les opérateurs puissent présenter leur projet de déploiement de réseaux très haut débit sur tout ou partie des zones arrières de sous-répartiteurs listés ci-dessous.

2. Les sous-répartiteurs concernés par le projet de montée en débit

Clé SR	EPCI
27126C8Y001	CC Lieuvin Pays d'Auge
27202DAU004	CC Andelle Lyons la Forêt
27245FLY003	CC Andelle Lyons la Forêt
27246FLN002	CC Andelle Lyons la Forêt
27246FLN006	CC Andelle Lyons la Forêt
27246FLN016	CC Andelle Lyons la Forêt
27338HOG001	CC Andelle Lyons la Forêt
27338HOG002	CC Andelle Lyons la Forêt
27377LYO004	CC Andelle Lyons la Forêt
27377LYO005	CC Andelle Lyons la Forêt
27470PNS002	CC Andelle Lyons la Forêt
27470PNS003	CC Andelle Lyons la Forêt
27542SGV001	CC Lieuvin Pays d'Auge
27587QUY002	CC Lieuvin Pays d'Auge
27649TOF001	CC Andelle Lyons la Forêt
76548RYZ002	CC Andelle Lyons la Forêt

3. Éléments de réponses attendus de la part des opérateurs

Les opérateurs sont invités à communiquer, le cas échéant, leurs intentions de déploiement de réseaux à très haut débit en fibre optique concernant chacune des zones de sous-répartition listées dans le tableau « sous-répartiteurs concernés par le projet de montée en débit ».

Pour cela il est demandé aux opérateurs de compléter le tableau suivant pour chaque zone de sous-répartition identifiée et concernée par leurs intentions de déploiement de réseaux à très haut débit en fibre optique.



La date de consultation publique débute dès sa publication et pour une durée de trois mois. Les opérateurs sont invités à nous faire part de leurs projets à l'adresse suivante :

contact@eurenumerique.fr

Zone arrière de sous-répartition concernée : (clé SR)

Technologie envisagée pour le
déploiement

Est-ce que le déploiement concerne

Date prévisionnelle des études
Date prévisionnelle d'engagement des
travaux effectifs

Durée prévisionnelle des travaux

Coordonnées d'un contact désigné
par l'opérateur

Enfin les opérateurs sont invités à fournir le plan d'affaires ou de financement de leur projet de déploiement de réseaux à très haut débit en fibre optique (ou tout autre élément permettant de vérifier la crédibilité de leurs intentions de déploiement).

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale , l'expression de ma considération distinguée.

